



COMMUNIQUE

CAISSE DE SECOURS

Savez-vous qu'une caisse de secours existe au sein du CIF ?

Elle est destinée à venir en aide financièrement aux licenciés victimes d'une chute ou accident en course et à l'entraînement pour des frais non pris en charge par la S.S. ou votre mutuelle, voire pour du bris de matériel.

Dans un cas similaire, n'hésitez pas à constituer un dossier le plus complet possible et à le transmettre au CIF afin que la Commission l'examine.

Le Président de la Commission
Lucien BOUNIOL